



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

12230

ARRÊTE N° V 2023-81

**PORTANT RÉGLEMENTATION  
DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

**RUE DE LA PLANQUETTE**

Nous, Claude VIDAL  
Maire de SAINT JEAN DU BRUEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment des articles R 411,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande de Madame Virginie Valière en date du 10 août 2023,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans cette rue pour permettre le bon déroulement des travaux sur la rue de la Planquette,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :**

Madame Virginie VALIERE est autorisée à fermer la rue de la Planquette au niveau de l'angle de la rue des Vignoles et de la rue de l'Aire à la circulation et au stationnement devant le 10 rue de la Planquette ponctuellement afin de réaliser les travaux. Une benne mobile sera installée temporairement.

De fait la circulation sera momentanément fermée au niveau du 10 rue de la Planquette uniquement si nécessaire au bon déroulement des travaux le lundi 21 août 2023 de 10h00 à 15h00 et réouverture immédiate en cas de nécessité pour les services de secours.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera valable le lundi 21 août 2023 de 10h00 à 15h00.

**ARTICLE 3 :** Madame Virginie VALIERE se chargera de mettre en place les panneaux de signalisation (panneaux travaux..., balisage,...). Elle devra également assurer la sécurité de tous les usagers (véhicules et piétons,...).

**ARTICLE 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Maire de St Jean du Bruel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Jean du Bruel, le 11 août 2023.



Claude VIDAL  
Le Maire